

## Conseil communautaire du 13 décembre 2022

Mardi 13 décembre 2022, le conseil rassemble les 73 élus communautaires pour étudier et débattre des grandes actions et orientations proposées à l'ordre du jour. Dans le contexte tendu d'augmentation des coûts énergétiques et d'inflation, les élus se pencheront sur des sujets liés à ces contraintes et notamment la poursuite des aides aux communes via le Fonds d'Intervention Communautaire et le Fonds d'Intervention Communautaire Ruralités. Afin d'accompagner le développement économique, Lorient Agglomération continue son action via : l'aménagement ou l'extension de parcs d'activités comme à Hennebont et Ploemeur ; le renouvellement de ses équipements avec les travaux à venir au parc des expositions ; la coopération avec les partenaires comme pour la gestion foncière des ports de Kergroise et du Rohu. L'aménagement du territoire se poursuit également avec la déconstruction prochaine de la passerelle l'Orientis, et la modification de la ZAC de la Gare de Lorient notamment au profit d'un projet porté par la Ville. Au cœur de l'action de Lorient Agglomération, la transition écologique sera aussi évoquée à travers le bilan Développement durable 2022 et le lancement de l'appel à projet pour le Mois de la Biodiversité.

### I. Ressources, Finances et Administration Générale

---

#### Fonds d'Intervention Communautaire : 9 projets au cœur des communes pour mieux vivre ensemble (points 9 et 10)

Accessibilité, rénovation énergétique, patrimoine, commerces et services de proximité : l'agglomération accompagne plusieurs projets structurants au cœur des communes via le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) et le FIC Ruralités.

#### Mobilité et aménagements urbains à Gestel

Dans le prolongement du parking relais réalisé à Gestel par Lorient Agglomération et des travaux de voiries menés par le Conseil départemental du Morbihan, la ville de Gestel souhaite poursuivre l'aménagement de la rue de Quéven. Cet axe structurant du centre-bourg, reliant la place de la mairie et les communes de Quéven et Guidel, ainsi que la RN165, nécessite des travaux d'embellissement et de mise en sécurité : la réalisation d'une voie verte vélo et piétons, l'aménagement de plateaux surélevés aux carrefours, la remise à niveau de l'éclairage public, la création d'un parking place de la gare, une liaison avec la médiathèque et l'installation d'un arrêt de bus et de noues paysagères. Pour cette opération en cohérence avec le Projet de Territoire (Axe 1 Vivre ensemble, et Axe 3 transformer), la commune sollicite un fonds de concours au titre du FIC de 100 000 € (pour un coût global prévisionnel de 467 732 €).



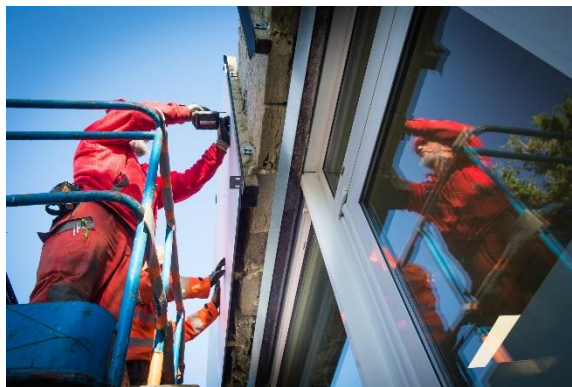
### **Accessibilité à Riantec et Languidic**

Afin de rendre sa salle du Conseil accessible aux personnes en situation de handicap, la mairie de Riantec engage d'importants travaux. Le projet porte aussi sur la rénovation de la mairie et l'ajout d'une extension (121 m<sup>2</sup>) qui accueillera la nouvelle salle du Conseil en rez-de-chaussée. C'est aussi l'occasion de réorganiser l'accueil du public : création de bureaux dans l'ancienne salle du conseil à l'étage, reprise des bureaux et de l'ergonomie de l'accueil, amélioration énergétique globale du bâtiment existant. Un projet ambitieux, cohérent avec le Projet de Territoire de Lorient Agglomération (Axe 1 Vivre ensemble) et le PCAET\*, pour lequel la ville sollicite une aide 100 000 € au titre du FIC (pour un budget global de 605 700 €).

A Languidic, c'est également la mairie qui va bénéficier de travaux afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'étage : agrandissement et réaménagement du hall d'accueil, installation d'un ascenseur, construction d'une extension avec salle de réunion à l'étage. Pour améliorer ses performances énergétiques, le bâtiment verra la reprise des menuiseries, de l'isolation et de l'étanchéité. Pour ce projet de 759 450 €, également en cohérence avec le Projet de Territoire, la ville sollicite 60 000 € au titre du FIC Ruralités.

### **Amélioration énergétique à Ploemeur**

Engagée dans une démarche d'économies d'énergie, la commune de Ploemeur s'est fixé une baisse de 40% de ses consommations d'ici 2030 (par rapport à 2010). Déjà labellisée Cit'ergie en 2020, la ville a lancé une programmation budgétaire pluriannuelle de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Concernant la rénovation des vestiaires du complexe sportif Bois Pins, Ploemeur a sollicité Lorient Agglomération afin de réaliser une étude comparative des systèmes de production de chaleur. Elle sollicite à nouveau la collectivité au titre du FIC Ruralités pour accompagner les travaux : remplacement des anciennes chaudières à gaz par des pompes à chaleur air/eau, renouvellement des menuiseries, isolation des murs et plafonds, installation d'un système de pilotage du chauffage. Le montant de l'aide sollicitée est de 25 000 €, pour un budget de 51 000 €.



### **Deux rénovations du patrimoine à Quistinic**

La ville de Quistinic sollicite le FIC Ruralités pour deux projets de rénovation du patrimoine : le premier concerne la restauration de la chapelle Notre Dame du Cloître, l'une des 8 chapelles de la commune, à proximité du manoir de la Villeneuve Jacquelot et inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1973. L'objectif est de la rouvrir au public dans de bonnes conditions. Après études par les architectes du patrimoine, les travaux porteront sur la maçonnerie, la charpente, la couverture et les vitraux pour un coût prévisionnel de 396 739 €. La ville sollicite 54 069 € au titre du FIC Ruralités.

Le deuxième projet porte sur la restauration des toits en chaume du parc de Poul Fetan : le parc, qui présente la vie d'un village breton au 19<sup>ème</sup> siècle, attire 50 000 visiteurs chaque saison, avec un rayonnement au-delà de la commune et du Pays de Lorient. Mais après la sécheresse estivale, certains toits de chaume nécessitent une restauration : toiture neuve pour l'arrière de l'auberge, faîtages et entêtures de divers bâtiments. Pour ce projet d'un coût global de 42 482 €, la commune demande une aide de 15 930 € au titre du FIC Ruralités.



### **Promotion des commerces et services de proximité à Cléguer, Gâvres et Lanvaudan**

A Cléguer, les activités associatives et culturelles dynamiques de la commune manquent de place pour s'exprimer. La salle polyvalente et le dojo sont vieillissants, la population souhaite développer de nouvelles pratiques, l'école de danse a besoin de davantage de créneaux pour maintenir son haut

niveau. La commune a donc décidé de réhabiliter l'ancienne menuiserie idéalement placée en centre-bourg. Rénovation du bâti de 312m<sup>2</sup>, création d'une extension de 110m<sup>2</sup> : le nouvel équipement accueillera une salle de danse et gym, un dojo et un local pour la banque alimentaire, tout en répondant aux exigences de performance énergétique actuelles. Pour ce projet d'un montant global de 778 392 €, Cléguer sollicite une aide de 100 000 € au titre du FIC.

A Gâvres, la commune tente de consolider le commerce local en louant des locaux restaurés aux commerçants et artisans. Aujourd'hui, elle s'intéresse au Comptoir Gâvrais, menacé par la mise en vente du fonds par le propriétaire. A la fois librairie, salon de thé, épicerie, dépôt de pain, le Comptoir Gâvrais est une institution sur la commune. La ville souhaite donc acquérir le fonds de commerce, via portage par l'EFB\* et confier la gestion à un porteur de projet amené à développer de nouveaux produits (vins, produits locaux, vrac...). La ville pourrait même créer deux logements sociaux à l'étage. Pour ce projet de 50 000 €, Gâvres sollicite une aide de 25 000 € au titre du FIC Ruralités.



Ecole, services techniques, médiathèques, périscolaire : les services de la ville de Lanvaudan ont besoin d'accéder facilement à Internet et de disposer d'outils numériques pour leur fonctionnement. La commune a donc décidé d'investir dans des équipements : ordinateur portable et protection Internet pour l'école, PC portable et Internet pour les services techniques, deux PC fixes et un portable pour la médiathèque, ainsi qu'un point d'accès wifi (matériel accessible à la population), deux tablettes et une interface de gestion des activités pour le périscolaire (inscription, facturation, pointage...), ainsi que 2 points d'accès wifi. Ces investissements, d'un montant de 5 689 €, visent à favoriser l'accès aux services numériques de toute la population et des services municipaux, ainsi qu'à faciliter la gestion de ces services (en interne et vis-à-vis des familles). Lanvaudan sollicite 2 844 € au titre du FIC Ruralités.

\*PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial / EFB : Etablissement Foncier de Bretagne

Depuis 2018, le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) offre un soutien financier aux communes qui en font la demande et pour des projets structurants : création d'une web tv à Larmor, agrandissement de la cantine scolaire à Caudan, services en ligne à Cléguer, mise en lumière du patrimoine à Port-Louis... Les projets montrent la diversité des initiatives et l'utilité de ce fonds pour leur réalisation. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

En complément, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

## II. Développement et Attractivité du territoire

**Parcs d'activités : extensions à Hennebont et Ploemeur** (points 12 et 13)

**Le territoire continue d'attirer les entreprises créatrices d'emplois. Afin de les accueillir, les parcs d'activités de la Villeneuve (Hennebont) et de Soye (Ploemeur) vont être agrandis.**

Le parc de la Villeneuve est situé le long de la RN165, dans un secteur déjà pourvu en zones d'activités en fin de commercialisation. La Villeneuve constitue l'extension naturelle vers l'ouest du PA du Parco, labellisé Qualiparc et accueillant des entreprises tertiaires de services ou de production. Afin d'héberger de nouvelles entreprises, une extension est prévue sur 8,7 ha et une nouvelle aire de covoiturage.

Côté Ploemeur, à la limite de Lorient, le parc de Soye est installé le long de la RD162 et accueille les entreprises innovantes des secteurs tertiaires, scientifiques ou technologiques dans les secteurs des composants, matériaux, aménagement, environnement. Le site héberge également une pépinière d'entreprises, un FabLab et un plateau dédié au développement des matériaux composites. Arrivant en fin de commercialisation, et afin d'accueillir de nouvelles entreprises, le parc d'activités de Soye va également être agrandi de 3,5 ha (emprise cadastrée C028, propriété de Lorient Agglomération). A terme, le parc technologique de Soye sera la base de Lorient Composit valley dont les grandes lignes ont été présentées au congrès SAMPE France en novembre dernier.

L'ensemble des parcs d'activités de Lorient Agglomération totalisent plus de 1 800 établissements et 27 500 emplois pour une superficie d'environ 1 500 hectares. Ces zones d'activités sont structurées pour accompagner le développement des entreprises de toutes les tailles : de l'espace de co-working aux chantiers de construction navale. Pour Lorient Agglomération, il s'agit bien de poursuivre les aménagements nécessaires pour garantir le développement de l'activité économique locale et de l'emploi tout en préservant l'environnement sur son territoire.

Les deux sites de la Villeneuve et de Soye sont inscrits au SCoT et dans le schéma directeur des zones d'activités économiques 2019-2023 approuvé par le Conseil Communautaire. L'aménagement de ces extensions nécessite des études préalables et pré-opérationnelles, dont par exemple un diagnostic d'archéologie préventive. Ces études seront assurées en maîtrise d'ouvrage par Lorient Agglomération.

## **Port de commerce : un accord pour mieux maîtriser le foncier** (point 17)

**Les espaces du port de commerce de Lorient, à Kergroise et au Rohu (Lanester), dépendent de 6 acteurs. Une convention de partenariat vise à faciliter la coopération entre eux et à mieux organiser et valoriser le foncier multiple du port.**

C'est un ensemble de propriétaires, de concessionnaires et d'acteurs qui régissent la gestion des espaces portuaires de la Rade de Lorient. Si la Région Bretagne est le propriétaire du port de commerce, il est plus compliqué de définir les propriétaires des espaces économiques adjacents : villes de Lorient et de Lanester, acteurs privés, CCI... Alors qu'il est nécessaire de garantir le développement de l'activité du port et sa diversification, l'offre foncière doit être rendue lisible et agile pour répondre à ces enjeux.

Il est ainsi convenu de réunir les acteurs publics impliqués, et la SAS Port de Commerce, afin de définir ensemble une démarche de coopération et de maîtrise foncière, notamment par l'exercice du droit de préemption.

Les signataires de la convention sont :

- La Région Bretagne : propriétaire du port de commerce de Lorient et de certaines parcelles de la zone de Kergroise ;
- La SAS port de commerce de Lorient : concessionnaire du service public de l'exploitation du port de commerce ;
- La ville de Lorient : propriétaire d'emprises sur la zone de Kergroise, compétente en matière d'urbanisme, disposant d'un droit de préemption ;
- La CCI Morbihan : propriétaire de terrains au Rohu et à Kergroise ;
- La ville de Lanester : propriétaire d'emprises sur la zone du Rohu, compétente en matière d'urbanisme, disposant d'un droit de préemption ;
- Lorient Agglomération : en charge du développement économique.



- Par cette convention, les parties s'accordent sur un périmètre géographique concerné, dans lequel sera privilégié l'implantation d'entreprises liées aux activités ou aux infrastructures du port de commerce, ou encore celles qui contribuent au transport de marchandises. Les propriétaires fonciers s'engagent également à se coordonner pour favoriser une unité foncière cohérente.

Le port de commerce s'étend sur 2 sites : Kergroise à Lorient, Le Rohu à Lanester (124 ha et 1100 emplois au total). L'activité du port de commerce de Lorient Kergroise est dominée par 3 trafics majeurs : les produits pétroliers, les matières premières agroalimentaires, les marchandises diverses/vracs de construction. Un trafic de 2,5 millions de tonnes y transite chaque année ce qui le place au 2<sup>o</sup> rang des ports de commerce de la région Bretagne entre ceux de Brest et de Saint-Malo.

## Un nouveau ponton pour les grands bateaux au Péristyle (point 18)

**Accueillir le *Belem* et les grands bateaux de plaisance à Lorient : ce sera bientôt possible avec la création d'un nouveau ponton au Péristyle. Un projet qui rappelle la vocation première des quais du Péristyle, conçus à l'époque de la Compagnie des Indes.**

En 1770, les quais du Péristyle venaient prolonger le port florissant de la Compagnie des Indes. Plus tard, les pontons aménagés accueillent les navires de la Marine Nationale qui occupe le site, jusque dans les années 1990. Aujourd'hui, de nouveaux navires sont attendus sur les rives de l'enclos du port... Des demandes régulières d'escales de bateaux du patrimoine (type *Belem* ou *Le Français*) et de grandes unités de plaisances sont reçues par le port de Lorient. Malheureusement, les équipements actuels ne permettent pas d'accueillir des unités supérieures à 20 mètres.



Lorient Agglomération souhaite donc aménager de nouveaux pontons pour permettre aux grands navires de faire escale sur le territoire. Cet aménagement pourra également servir à des événements nautiques nouveaux dans la Rade. Le projet est programmé sur la rive droite du Scorff, le long du quai du Péristyle, avec la création de 80 mètres de linéaire de pontons lourds, dimensionnés pour recevoir des navires exceptionnels à fort tonnage. L'ouvrage aura vocation à accueillir des navires en situation de naviguer (grands navires en bois, voiliers) et sera accessible au public lors de manifestations nautiques.

Coûts prévisionnels : 1,4 M€ HT

## Parc des expositions et salle du K2 : une gestion commune dans la prochaine DSP (point 20)

**Deux outils d'attractivité du territoire, le parc des expositions de Lanester et la nouvelle salle événementielle aménagée dans le K2, feront l'objet d'une nouvelle délégation de service publique commune pour 7 ans.**

Au 31 décembre 2023, la convention de délégation de service public (DSP) de la SEGEPEX prendra fin : la SEGEPEX assure la gestion, l'exploitation et l'animation du Parc des Expositions de Lann Sévelin à Lanester depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour le compte de Lorient Agglomération. Cet équipement structurant du territoire, installé sur une emprise de 6,42 ha et un espace de 25 000m<sup>2</sup> à proximité (parking supplémentaire) à Lanester, accueille plus de 30 événements par an : concerts, congrès, expositions, salons, spectacles, événements d'affaires, championnats sportifs... L'équipement est ouvert toute l'année et peut accueillir jusqu'à 15 000 personnes.

Par ailleurs, Lorient Agglomération a également aménagé une salle événementielle au sein du blockhaus K2 de l'ancienne base de sous-marins, présente un fort intérêt pour le segment affaires. Une salle atypique, proche du cœur de ville, prisée des entreprises qui veulent organiser des événements d'envergure moyenne. La salle est pour l'instant gérée par Lorient Agglomération, avec l'aide de la Segepex et de la Sellor. Mais les activités événementielles y ont été suspendues pendant la crise sanitaire, la salle ayant été réquisitionnée pour servir de centre de vaccination.

aménagé une salle événementielle au sein du blockhaus K2 de l'ancienne base de sous-marins, présente un fort intérêt pour le segment affaires. Une salle atypique, proche du cœur de ville, prisée des entreprises qui veulent organiser des événements d'envergure moyenne. La salle est pour l'instant gérée par Lorient Agglomération, avec l'aide de la Segepex et de la Sellor. Mais les activités événementielles y ont été suspendues pendant la crise sanitaire, la salle ayant été réquisitionnée pour servir de centre de vaccination.



Afin de proposer une offre complémentaire et optimisée des deux équipements, et pour profiter de l'expertise et de compétences liées à l'événementiel, Lorient Agglomération souhaite confier la gestion des deux équipements à des professionnels par le moyen d'une DSP (délégation de service public). Le délégataire développera en priorité l'activité MICE (*Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions*): capter les filières économiques spécifiques au territoire, développer le tourisme d'affaires. Il devra également participer à la mise en œuvre d'un Bureau des congrès et des séminaires. Une nouvelle procédure de concession de service va donc être lancée, et le contrat aura une durée de 7 ans pour intégrer les travaux de rénovation programmés sur le Parc des Expositions.

Moderniser le Parc des Expos

#### Moderniser le Parc des Expos

Un préprogramme est en cours d'étude pour le Parc des Expositions. Il vise à moderniser et modifier l'image du parc, améliorer ses performances thermiques et environnementales, permettre la tenue de deux manifestations en même temps. Des aménagements du parking et des abords sont aussi envisagés.

Un préprogramme est en cours d'étude pour le Parc des Expositions. Il vise à moderniser et modifier l'image du parc, améliorer ses performances thermiques et environnementales, permettre la tenue de deux manifestations en même temps. Des aménagements du parking et des abords sont aussi envisagés.

Un préprogramme est en cours d'étude pour le Parc des Expositions. Il vise à moderniser et modifier l'image du parc, améliorer ses performances thermiques et environnementales, permettre la tenue de deux manifestations en même temps. Des aménagements du parking et des abords sont aussi envisagés.

### III. Aménagement, mobilités et habitat

#### Sobriété foncière : Lorient Agglomération devient pilote ! (point 23)

Lauréats de la démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière », Lorient Agglomération et ses communes membres s'engagent pour limiter au maximum l'artificialisation des sols sans compromettre le développement du territoire. Dans ce cadre, elles vont bénéficier d'un accompagnement adapté.

Dans le cadre du programme national Action Coeur de Ville (ACV), le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et l'organisme interministériel « Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) » ont lancé la démarche expérimentale « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière » pour accompagner les villes et les agglomérations dans leur stratégie de développement urbain et de réduction de l'artificialisation.



Lorient Agglomération, lauréat de l'appel à projets avec la Ville de Lorient, a souhaité s'inscrire dans cette démarche pionnière de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain

en cohérence avec son projet de territoire. Les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay, déjà engagées dans le programme « Petites Villes de demain », seront associées à la démarche pour approfondir les études relatives au développement et au dynamisme de leur centralité.

La journée de lancement officiel de la démarche sur le territoire s'est déroulée le 12 octobre 2022 en présence de Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération, maire de Lorient, Rollon Mouchel-Blaisot, préfet, directeur du programme national Action Cœur de Ville et Héléne Peskine, secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecte. La délégation s'est rendue sur les sites de Bodélio à Lorient et de la ZAC Centre à Hennebont, témoins d'un engagement précoce de ces communes en faveur de la sobriété foncière. En tant que lauréat, Lorient Agglomération intègre officiellement la démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière » pour 2 ans (jusqu'en décembre 2024) et va bénéficier des financements alloués pour l'accompagnement dans ses études (50 000 €). Un comité opérationnel suivra l'avancement de la démarche.

L'objectif est de contribuer à la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle du zéro artificialisation nette (ZAN) et au déploiement de collectivités démonstratrices de « la ville sobre, résiliente et inclusive » dans une approche double, à la fois communale et intercommunale. La démarche « territoires pilotes de sobriété foncière » vise à questionner l'usage des sols, tester in situ des stratégies adaptées, démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des recyclages du foncier. Parmi les chantiers prévus sur le territoire : révéler le foncier invisible, expérimenter par des projets démonstrateurs, dialoguer localement et avec les autres territoires...

## **Gare : la destruction de l'ancienne passerelle actée pour 2023** *(point 25)*

**Lorient Agglomération et SNCF Réseau financeront à parts égales les 2,3 millions nécessaires pour démolir l'ancienne passerelle, fermée depuis l'ouverture la nouvelle gare.**

Construite dans les années 1990 et propriété de la SNCF, la passerelle de l'Orientis est fermée depuis 2018, suite à la mise en service de la nouvelle passerelle piétonne de la nouvelle gare de Lorient. SNCF et Lorient Agglomération ont alors envisagé la démolition de cette passerelle l'Orientis et des superstructures associées (escaliers, ascenseurs...). L'étude de faisabilité réalisée en 2019 par SNCF Réseau puis l'étude de conception de niveau APO lancée par SNCF et Gares et Connexions en 2020 (financement partagé avec Lorient Agglomération), ont permis d'établir les méthodes et coûts de l'opération de démolition.



### **Un grand chantier de démolition**

Le coût global est ainsi estimé à 2,3 M€ HT et sera assumé à parts égales par Lorient Agglomération et SNCF Gares et Connexions. Le chantier sera mené en partie de nuit pour ne pas gêner la circulation des trains, et devrait durer 5 mois après démarrage durant le premier semestre 2023.

Quelques chiffres : la passerelle l'Orientis affiche une hauteur moyenne de 6,80 m et comporte 3 travées indépendantes de 4,25m de large, une travée en trapèze de 7 à 17m de large et de 126 tonnes, deux dalles d'accès, deux structures ne béton armé pour ascenseurs, escaliers et escalators.

### **Passage à Niveau : l'autre chantier de la Ville**

Parallèlement aux travaux de déconstruction de la passerelle l'Orientis, un autre chantier se déroulera à quelques dizaines de mètres : le renouvellement des voies sur le passage à niveau du Cours de Chazelles à Lorient. Entre le 11 janvier et le 17 février 2023, le passage à niveau sera entièrement fermé à la circulation et des déviations seront proposées. Alors que le site voit passer 10 000 véhicules chaque jour, des perturbations importantes seront à prévoir, y compris sur le réseau de bus de la CTRL et sur celui des trains (pour 24h).

## **ZAC du quartier de la gare de Lorient : des ajustements nécessaires** *(point 26)*

**Changement de destination de certaines zones, davantage de place pour les services publics, modification du périmètre de l'opération : 10 ans après sa création, la ZAC du quartier de la gare à Lorient s'adapte aux évolutions du territoire.**

Créée en juillet 2012, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier de la gare à Lorient représente 15,7 ha de foncier avec un aménagement organisé autour du Pôle d'échange multimodal (PEM) et de la mise en service de la ligne Bretagne à Grande Vitesse. L'aménagement de la ZAC vise à moderniser le quartier et créer un point d'entrée remarquable sur le territoire, intégrer une mixité sociale et fonctionnelle, inscrire le quartier dans une démarche de développement durable, retrouver les continuités urbaines et paysagères, redonner leur place aux piétons et cyclistes... Avec la construction de logements, commerces et bureaux, le déploiement d'espaces publics et d'espaces verts, la réalisation de voies piétonnes et cyclables, le projet de la ZAC a déjà finalisé la première tranche de travaux : 15 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher ont été livrées par le premier programme immobilier, ainsi que l'aménagement du parvis sud de la gare et d'une portion du boulevard Cosmao-Dumanoir.



### Réinterroger le périmètre de la ZAC

Aujourd'hui, alors que la Ville de Lorient s'est engagée dans la transformation de l'entrée de Ville, le périmètre de la ZAC nécessite d'être révisé. En effet, ce projet de la Ville inclut dans son périmètre d'études le secteur Ouest de Cosmao-Dumanoir, déjà compris dans celui de la ZAC Gare. Ce secteur, dont le foncier est en majorité propriété de la Ville, est un élément déterminant de la qualité de l'entrée de ville : il doit donc être détaché du périmètre de la ZAC du quartier de la gare. De même, le secteur Nord-Ouest de la ZAC situé rue de Braille, et qui accueille une activité maintenance de la SNCF, peut poser question. Enfin, il est souhaité de diminuer la part des commerces et activités pour donner davantage de place aux équipements de services publics dans la programmation de la ZAC.

Ces modifications transformant le projet de la ZAC, il est proposé d'engager une procédure et des études de modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC du quartier de la gare sur la base d'un nouveau périmètre et d'une nouvelle programmation. Cette modification doit suivre les mêmes conditions que la création de la ZAC, notamment une concertation publique permettant d'informer sur le projet de modification et de recueillir les avis et observations.

La concertation comprendra : des avis administratifs d'ouverture et de clôture, avec parution dans les journaux locaux et sur les sites des collectivités ; des réunions publiques avec les habitants, les associations, les riverains et usagers ; un dossier de concertation préalable mis à disposition du public physiquement et par voie électronique.

## IV. TRANSITION ECOLOGIQUE

---

### Transition écologique : une année 2022 chargée en innovations (point 27)

**De l'unité de dessalement de Groix à son Plan de résilience énergétique : Lorient agglomération adapte son action en continu pour un territoire plus vertueux et durable, agile face aux crises.**

Dans le cadre de la loi Grenelle, Lorient Agglomération présente chaque année au Conseil communautaire un rapport sur la situation en matière de développement durable : ses actions en accord avec son PCAET\* 2020-2025 et, depuis cette année avec son projet de territoire qui instaure un nouveau cadre de référence pour les dix ans à venir. Le rapport dresse le bilan des politiques mises en œuvre au cours de l'année selon deux parties : d'abord les faits marquants de 2022, les résultats de 2021 et les perspectives pour 2023, ainsi que le bilan 2021 de la qualité de l'air ; ensuite les actions menées en matière d'exemplarité et de fonctionnement interne et le bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » pour 2021.



Concernant le PCAET, il est à noter qu'un bilan de mi-parcours doit être finalisé pour juin 2023. Il présentera l'évaluation et l'actualisation du PCAET : état d'avancement du programme d'actions et mesure des premiers résultats, évaluation du rôle de coordinateur de Lorient Agglomération, actualisation pour les 3 années à venir. Le PCAET a été adopté en conseil communautaire fin 2019 et se décline en 9 orientations, 30 chantiers et 200 actions opérationnelles pour la période 2020-2025.

\* PCAET : Plan climat air énergie territorial

**Faits marquants 2022 et projections pour 2023 selon le projet territorial de Lorient Agglomération :**

**Axe 1 : Vivre ensemble :**

- Une unité de dessalement d'eau de mer à Groix : installée à Port-Melin, cette unité temporaire a utilisé le pompage flottant en mer et l'osmose inverse pour produire de l'eau douce sur 3 mois afin de faire face à la pénurie d'eau durant l'été.
- **Ecod'O #3** : afin de lutter contre le gaspillage de l'eau, et alors que la sécheresse a frappé le département, Lorient Agglomération entame le 3<sup>ème</sup> volet du programme ECOD'O lancé par la CCI Morbihan à destination des acteurs économiques. Ce troisième volet vise la création de boucles multi-acteurs pour la réutilisation de l'eau, avec une aide de 30 000 €.



**Axe 2 : Rayonner**

- Le développement du **programme HIT** (Handicap Innovation Territoire) avec le lancement du CoWork'HIT, la 3<sup>ème</sup> édition du concours start up et handicap, la publication d'un observatoire HIT par Audélor...
- Une nouvelle labellisation **Tourisme et Handicap** obtenue par la résidence Kerguelen Sports Océan à Larmor-Plage, soit 14 établissements labellisés sur le territoire.

**Axe 3 : Transformer :**

- La transition énergétique du parc de bus avec un mix de BioGNV (à 80%) et d'hydrogène renouvelable (20% de la flotte), y compris le déploiement d'une filière locale du BioGNV. 10 bus GNV sont en circulation depuis septembre 2022, 7 bus à hydrogène sont attendus pour le second semestre 2023. Par ailleurs, l'installation d'une WagaBox à Kermat permet de valoriser le biogaz issu des déchets ménagers : 90% sont réinjectés sous forme de biométhane dans le réseau Grdf et dans les bus BioGNV.
- Un Plan de résilience énergétique (PRE) : 51 actions de sobriété, d'efficacité et de développement d'énergies renouvelables avec un gain attendu de 15% dès 2023 sur le patrimoine bâti et 400 000 € d'économies grâce à la mise en service de 6 nouvelles centrales photovoltaïques.



#### Axe 4 : Equilibrer :

- La mise en place des déchèteries connectées : accès avec badge numérique et informations ciblées pour les usagers (temps d'attente, horaires d'ouverture, etc.)
- 70 000 € versés dans le cadre de l'appel à projet PAT (plan alimentaire territorial) pour 17 actions : éducation alimentaire, circuits courts, gastronomie locale...



#### Axe 5 : Coopérer :

- Un pacte de cohérence territoriale : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté Blavet Bellevue Océan Communauté signent un pacte de cohérence à l'échelle du Pays de Lorient sur des thèmes prioritaires (économie, mobilité, transition énergétique, tourisme, qualité de l'eau...)
- Le retour à Lorient de la goélette scientifique Tara après 2 ans de mission microbiomes : un bel événement couplé avec le festival des Aventuriers de la Mer et avec la Fête de la Science du 12 au 16 octobre 2022 à Lorient La Base.

#### Parmi les perspectives 2023 :

- 7,7 M€ subventions pour la production et la réhabilitation parc privé et social ;
- Intensification des renouvellements de réseaux eau potable ;
- Elaboration du Plan des Mobilités ;
- Aménagement d'une station BioGNV à Quéven et d'une station Hydrogène à Lorient ;
- Extension de la ferme solaire sur les installations de Kermat à Inzinzac-Lochrist ;
- Elaboration du 2<sup>ème</sup> programme d'Actions de Prévention des Inondations ;
- Participation à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte ;
- Réponse à l'appel à projets Territoire Intelligent et Durable ;
- Elaboration d'une Stratégie Numérique Responsable.

#### Bilan des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à effet de serre 2021 :

La consommation totale d'énergie par la collectivité est de 76 377 MWh, soit 2% des consommations du territoire. LA compétence la plus consommatrice est le transport collectif (35,1%), puis viennent les déchets (20,3%), l'assainissement (15,7) et l'eau potable (13,2%). Hors carburant, le secteur industriel représente 71% des consommations en 2020. L'électricité et le carburant sont les énergies les plus consommées. Globalement, on note une augmentation de 7,7% des consommations d'énergie entre 2020 et 2021, liée à la reprise des activités après la crise sanitaire. Mais depuis 2016, on observe une diminution de 0,5%. La consommation globale de carburants tous secteurs est également en baisse de 7,5% depuis 2015, assurée en très grande majorité par le transport collectif (-7,7% depuis 2015) : optimisation des parcours de bus, création du Triskell...

La production d'électricité renouvelable est de 4 250 MWh pour 2021 : elle couvre 12,2% de la consommation du patrimoine, et a été multipliée par 50 en 5 ans. La production de chaleur renouvelable bénéficie de nombreuses installations : solaire thermique, chaufferie bois, récupération de chaleur fatale et valorisation du biogaz, soit 8 850 MWh au total.

Enfin, le bilan des émissions de GES s'élève à 21 990 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 2% des émissions du territoire, avec une augmentation de 9,9% par rapport à 2020 mais une baisse de 5,8% par rapport à 2016.

#### Objectifs du PCAET\* 2020-2025 :

- Neutralité carbone de l'agglomération à horizon 2050
- Diminution de 50% des consommations d'énergie (par rapport à 2015)
- Diminution de 50 % des émissions de GES (par rapport à 2015)
- Augmenter à 50% la part des énergies renouvelables

## Mois de la Biodiversité : appel à projets (point 29)

**Préservation de la santé et des écosystèmes : ce sont les thèmes à l'honneur pour le prochain Mois de la Biodiversité et du développement durable du 22 mai au 18 juin. Lorient Agglomération invite les associations à candidater pour y participer.**

Lorient Agglomération lance un appel à projets à destination des associations locales pour animer le Mois de la Biodiversité et du Développement durable du 22 mai au 18 juin 2023. Cet événement vise 3 objectifs : mettre en valeur l'action des associations locales, promouvoir les comportements éco responsables, et faire connaître les actions concrètes locales.

Les animations proposées doivent s'inscrire dans un ou plusieurs axes du Projet de Territoire : vivre ensemble ; rayonner ; transformer ; équilibrer. Pour cette édition, une attention particulière sera portée aux projets concernant la préservation de la santé humaine et des écosystèmes, en résonance avec l'élaboration en cours du Plan Local d'Actions Santé Environnement de Lorient Agglomération.

Les projets présentés doivent comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la préservation de la santé et des écosystèmes, ou d'autres thématiques du projet de territoire. Ateliers, conférences, débats, visite, randonnées, jeu : toutes les formes sont possibles. L'enveloppe prévisionnelle est de 30 000 € (3 000 € max par projet).



### Pratique :

**Qui peut répondre ?** Toutes les associations locales implantées sur l'une des 25 communes, un projet par association.

**Quels types de projets ?** Ceux comportant une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation.

**Quel calendrier ?** Date limite de dépôt des projets le 3 février 2023

Infos et dossier de candidature sur [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh)

## Eau et assainissement : mise à jour des règlements (point 31)

**Afin de s'adapter aux évolutions de la réglementation et de garantir l'accès aux compteurs d'eau par les services techniques, de nouvelles dispositions viennent compléter l'existant.**

Ressource parfois rare et toujours précieuse, l'eau est un bien commun dont le circuit global est assuré par les services de Lorient Agglomération. Alors que les tensions en été sont plus fréquentes, qu'il est indispensable de traquer les fuites, que le réseau est en cours de renouvellement, que chacun est appelé à optimiser ses usages, l'accès aux installations et aux compteurs est une nécessité. Pourtant, les agents des services publics de l'eau rencontrent de plus en plus d'obstacles lors des relevés annuels. Par ailleurs, la réglementation impose davantage d'accès à l'information des usagers sur la qualité de l'eau par exemple, la gestion du contrat d'abonnement, les obligations des services de l'eau.



Afin de mettre à niveau les règlements des services publics de l'eau potable et d'assainissement collectif pour répondre à ces différents enjeux, quelques modifications sont apportées. L'accès aux informations réglementaires et liées aux contrats est donné via un lien web, en plus de la documentation existante. Une simplification des modalités de calcul de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) est également proposée pour tenir compte de la superficie des projets. Enfin, concernant l'accès aux compteurs d'eau, diverses mesures sont proposées :

- Auto-relevé des compteurs : en cas d'absence d'information sur les volumes consommés, un volume forfaitaire de 500m<sup>3</sup> sera facturé ;
- Refus d'installation de compteurs avec relevé à distance : facturation de frais de relève et de gestion ;
- Intervention non autorisée (branchement, modification) : pénalité de 3 000 € en raison des risques sanitaires ;
- Fraudes sur les compteurs d'eau : révision des sanctions avec facturation de volumes forfaitaires à 250m<sup>3</sup> pour le calibre 15mm (au lieu de 120m<sup>3</sup>) et à 600m<sup>3</sup> pour le 20mm (au lieu de 450m<sup>3</sup>) ;

#### Chiffres 2021 :

##### Eau potable

- 12 774 398 m<sup>3</sup> produits (+1.1%)
- Plus de 107 800 abonnés
- Rendement global : 86.4%

##### Assainissement collectif

- 87 274 branchements (+0.3%)
- 100 % conforme par temps sec et de pluie vis-à-vis de la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines)
- 2451 contrôles de branchements, dont 1053 non conformes

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

